

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 17 Décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Dominique ROBILLART, Maire.

Étaient présents : Mesdames, Jocelyne DOCQUOIS, Marie-Chantal MAGNIEZ, Elisabeth FRESKO, Brigitte DELORY, Hélène LEJEUNE, Jeanne LEPOIVRE, et Brigitte CHOQUET,

Et Messieurs, Eric SEVIN, Edouard LECLERCQ, Christophe SAVREUX, Ludovic NAVEL, Philippe VANTORRE, Julien HAUTREUX, Dominique WOITTEZ et Patrick RODIER.

Étaient absents: Dorothee WIDHEN (absente excusée qui avait donné procuration à Christophe SAVREUX), Betty DELABRE et Francis FAUQUETTE excusés.

Madame Elisabeth FRESKO a été nommée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Lecture du Compte-rendu précédent,

Il est donné lecture du compte-rendu précédent (réunion du 12 Novembre 2015).

Monsieur Philippe VANTORRE souhaite apporter une modification au précédent compte rendu, ce ne sont pas les « Agents Techniques » qui ont désherbé les « futurs jardins communaux » mais les Agriculteurs.

Aucune autre observation n'est apportée.

Projet de fermeture de l'EHPAD résidence de Veille église :

Monsieur le Maire a rencontré les dirigeants de l'EHPAD d'Ablain-Saint-Nazaire, ces derniers nous informent qu'une demande de transfert d'agrément de l'établissement a été demandée pour une implantation sur ARRAS. Si ce transfert était accepté, cela conduirait à la fermeture totale de l'EHPAD. Les dirigeants de l'EHPAD interrogent la municipalité sur des projets ou besoins qui permettraient une reconversion des locaux. La municipalité connaît-elle un éventuel repreneur ?

Cette annonce a créé un véritable choc au niveau du Conseil Municipal, cette fermeture serait catastrophique en termes d'emploi, pour les services qu'elle apporte aux personnes âgées et pour le commerce local, sur le secteur sanitaire de Lens.

Le Conseil Municipal s'oppose à ce transfert et à la fermeture de l'EHPAD, et vote une motion de contestation.

Monsieur le Maire met au vote cette motion.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition :

Pour = 17- Contre = 0 - Abstention = 0

Travaux :

- **Le city stade informations complémentaires.**

Des frais supplémentaires ont été apportés au projet. (Changement d'implantation), les éléments qui suivent sont donnés pour information, il est également envisagé de poser des barrières à la rivière.

CITY STADE

	SATD	BROUTIN	EARL DEGARDIN	LES JARDIN ABLAINOIS
PRIX TTC	38 878,20 €	31 002,00€	780,00 €	900,00 €
		2 818,80 €		

TOTAL TTC 74 379,00 €

SUBVENTION DU DEPARTEMENT 25 % 18 594,75 €
CALL 22 900,00 €

COUT TOTAL COMMUNE 32 884,25 €

- **L'aménagement de la route qui mène au cimetière rue Marcel Lancino,**

La route à cet endroit est endommagée, il y a lieu de faire des réparations sur la chaussée.

Trois devis ont été demandés:

BROUTIN : 10530.00 € TTC
SOTRAIX : 10199.58 € TTC
AD TRAVAUX : 10344.00 € TTC

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote ces propositions.

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, la proposition de SOTRAIX:

Pour = 17 – Contre = 0 – Abstention = 0

Tarif unique cantine :

La commission des finances s'est réunie le 10 décembre 2015 afin d'évoquer ce sujet.

Monsieur le Maire demande au Conseil de revoir les tarifs de cantine appliqués depuis le 01/01/2015.

En effet, lors du conseil municipal du 18/12/2014 les tarifs retenus avaient été les suivants :

Si l'enfant mange 2 fois par semaine à la cantine repas : 3.80 €

Repas exceptionnel : 3.90 €

Il est proposé de revoir ces tarifs en appliquant **un tarif unique à 3.80 €** dans la mesure où le gain (0.10 centimes par repas) est dérisoire par rapport au temps passé pour les vérifications et l'intervention sur le logiciel qui doivent se faire manuellement (le logiciel n'effectuant pas les contrôles) et d'appliquer ce tarif à compter du 01/01/2016.

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote cette proposition de tarif unique.

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, cette proposition:

Pour = 17 – Contre = 0 – Abstention = 0

Tarifs du Centre de Loisirs pour les vacances de Février 2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet la reconduction du Centre de Loisirs pour les petites vacances de Février 2016 , pour les enfants âgés de 3 à 12 ans avec une capacité maximum de 50 enfants.

Le Centre fonctionnera pendant les petites vacances uniquement l'après-midi (*du lundi au vendredi*) de 14 heures à 17 heures, avec possibilité d'accueil de 13 heures 30 à 14 heures et de 17 heures à 18 heures.

Tarifs des petites vacances 2016 :

- tranche 1 (*QF < 750*) : 18.80 € pour le séjour complet,
- tranche 2 (*QF de 751 à 960*) : 20.00 € pour le séjour complet,
- tranche 3 (*QF > de 961*) : 21.30 € pour le séjour complet,

Ces tarifs sont fixés sans tarif dégressif, ni tarif extérieur **en forfait semaine uniquement**.

L'aide aux temps libres sera déduite de ce tarif à l'inscription.

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, cette proposition:

Pour = 17 – Contre = 0 – Abstention = 0

Rémunération des animateurs des centres de loisirs des vacances de Février

Monsieur le Maire propose au Conseil les rémunérations des animateurs du Centre de Loisirs de Février 2016 à savoir :

- Animateur BAFA.....	23.50 euros brut par demi-journée,
- Animateur stagiaire BAFA.....	21.50 euros <i>brut</i> par demi-journée,
- Animateur sans formation.....	12.50 euros <i>brut</i> par demi-journée,
- Prime de secouriste.....	1,75 euros <i>brut</i> par demi-journée.

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, cette proposition:

Pour = 17 – Contre = 0 – Abstention = 0

Assurance du Centre de Loisirs de Février:

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer dès à présent sur le mode d'assurance du Centre de Loisirs et propose l'assurance des Francas (*contrat collectif pour les enfants et individuel pour les animateurs*) pour un coût d'environ 100 euros.

Monsieur le Maire met aux voix ces propositions (*reconduction du centre, tarifs, rémunérations, assurance*).

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, ces propositions:

Pour = 17 – Contre = 0 – Abstention = 0

Divers :

Le document unique :

Lors du Conseil Municipal du 09/04/2015, une convention a été signée avec le **cdg62** pour la mise à disposition d'un intervenant (Guillaume CAFFIER) sur la mise en place du document unique. Cette personne devait se rapprocher de chaque agent et déterminer avec elle les risques liés à son emploi, les consigner dans ce « document unique » et le tenir à disposition de chacun en Mairie. Ce travail nécessitant du temps et une technicité particulière une aide pouvait nous être apportée par le cdg62, mais avec un coût d'intervention de 520 € par jour.

Aussi, un devis a été demandé à la société SEPR afin de réaliser notre document unique le coût de l'intervention est de :

Document unique et bilan de pénibilité : 2400 € TTC
Accompagnement et prévention : 2388 € TTC

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, cette proposition:

Pour = 17 – Contre = 0 – Abstention = 0

La Prime au CA et CUI :

Monsieur le Maire annonce que les personnes en Contrat d'Avenir et celles en Contrat Unique d'Insertion bénéficieront d'un chèque CADHOC d'une valeur de 120 euros, dans la mesure où elles ne peuvent bénéficier de la prime, IEMP, mise en place cette année pour les fonctionnaires (titulaires et stagiaires), du fait de leur statut privé.

Les Orientations Budgétaires Futures :

Suite à la Commission de Finances du 10 Décembre 2015 diverses orientations budgétaires ont été déclinées, notamment dans l'investissement. Il y a lieu de prévoir un budget pour l'accès des locaux aux PMR (personnes à mobilité réduite), la restauration de la salle communale, et l'aménagement de la place.

Information de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire, suite à la réunion avec la Préfète, informe le Conseil Municipal des problèmes rencontrés à Lorette, notamment sur l'accueil en termes de parking et de toilettes, mais aussi sur le phare qui ne tourne plus. L'état doit y réfléchir et trouver des solutions afin d'accueillir au mieux les visiteurs, le phare quant à lui sera réparé.

Monsieur le Maire a rencontré Madame MADONY, responsable des bâtiments de France afin d'éviter que les voitures ne se garent sur le parvis de Notre-Dame de Lorette.

Enfin, sachez que, le président du Sénat, Monsieur Gérard LARCHER, nous a fait l'honneur de visiter l'Anneau de la Mémoire.

Compte rendu de l'activité des adjoints,

Brigitte DELORY :

Madame DELORY fait le point sur ce qui s'est dit à la commission des écoles qui a eu lieu le 15 Décembre 2015. Concernant le centre de loisirs de Toussaint, on note que les inscriptions se font à la dernière minute, que les diverses animations se sont bien déroulées, on compte 24 enfants au cinéma, 31 enfants à Kidzy.

Pour ce qui concerne les TAP nous enregistrons 110 inscriptions dont beaucoup de petits, un dépliant relatant toutes les activités avait été demandé au responsable des TAP lors d'une réunion au mois de juin 2015, cette brochure a été distribuée le 17 Décembre à la fin des TAP. Madame DELORY précise qu'en cas de maladie ou d'absence d'un animateur TAP, les TAP souffrent d'encadrement.

Les colis de Noël (CCAS) ont été distribués le Mardi 15/12/2015 après-midi.

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur HAUTE pour envisager un Blog sur les informations jeunesse.

Une réunion avec la Caf a eu lieu à GOUY-SERVINS afin de créer une crèche municipale (10 lits) dont les communes avoisinantes seraient partie prenante, moyennant une participation annuelle par enfant. Ce projet est en cours d'élaboration, un diagnostic des besoins de chaque commune doit être réalisé et chacun se positionnera sur l'intérêt que représente cette ouverture de crèche pour sa commune.

Enfin, Madame DELORY relate un projet qui pourrait être mis en place à la cantine, la présence de personnes âgées avec les enfants à la cantine.

Jocelyne DOCQUOIS :

Le téléthon a bien fonctionné nous allons récolter environ 5 000 euros (même ordre d'idée que l'année précédente).

Simon COLLIER a proposé un spectacle de qualité et le lendemain 120 repas pour le téléthon ont été servis. Le Merci Téléthon aura lieu le 14 Janvier 2016 à la garderie.

Le Noël des enfants s'est déroulé le Lundi 14 Décembre 2015, tous étaient enthousiastes de la prestation.

Le Noël des communaux se déroulera le Vendredi 18 Décembre 2015.

Ludovic NAVEL :

Un salon de la Femme aura lieu en Mars 2016, ce salon regroupera la coiffure, le bien-être, et un défilé aura lieu pour élire Miss Ablain-Saint-Nazaire, un appel à candidature sera effectué.

Éric SEVIN :

Les travaux concernant les illuminations sont effectués, ainsi que l'entretien du matériel. Les locaux du presbytère sont achevés et seront loués courant janvier.

Philippe VANTORRE :

Une prochaine information va avoir lieu avec une personne de la SIA sur la pré-commercialisation des terrains rue d'Arras prolongée le Mercredi 06/01/2016 à la salle municipale de 15h à 16h30.

Le début des travaux (assainissement) est pour le 1^{er} février 2016.

Des gravas ont été déposés sur les chemins.

Enfin le dossier AFR est sur le point d'être clôturé.

Fin de la séance 22h10